

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE

Lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 5 mars 2012, en la salle de l'Hôtel de Ville, située au 670 rue Principale à Piedmont, une demande de dérogation mineure à la réglementation sera entendue.

Lot 4 980 572 – chemin des Pentes

Nature : Largeur de façade

Effet : Une décision favorable du Conseil aura pour effet de rendre conforme la largeur de façade sur rue du lot 4 980 572 qui est de 20,30 mètres alors que la réglementation applicable exige 25 mètres.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre relativement à cette demande lors de l'assemblée qui aura lieu lundi, le 5 mars 2012 à compter de vingt heures (20 h 00) en la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont.

Donné à Piedmont, ce 13e jour du mois de février 2012.

Gilbert Aubin
Greffier